

Décision DG n° 2015-14

du **22 JAN. 2015** portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire
« Evaluation du traitement antibiotique des infections urinaires »
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R. 5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2014-272 du 4 décembre 2014 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire «Evaluation du traitement antibiotique des infections urinaires» à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- Vu** la décision DG n°2015-02 du 6 janvier 2015 portant nominations auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire «Evaluation du traitement antibiotique des infections urinaires» à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Est nommée membre du Comité scientifique spécialisé temporaire «Evaluation du traitement antibiotique des infections urinaires » jusqu'au 5 juillet 2015 :

Mme PULCINI (Céline)

Article 2 : La Directrice des médicaments anti-infectieux, en hépato-gastro-entérologie, en dermatologie et des maladies métaboliques rares est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le

22 JAN. 2015

~~Dominique MARTIN~~

Directeur général